



Compte rendu

Réunion du Comité Syndical
du 24.06.2019 - 17h30

SMICTOM du Chinonais – Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
24 place Jeanne d'Arc – B.P. 203 – 37502 CHINON CEDEX
Tel : 02 47 93 22 05 – N° gratuit : 0800 196 595
www.smictom.com

L'An Deux Mil Dix Neuf, le 24 Juin, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 06.06.2019

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Secrétaire de séance : M. JUZEAU Patrice

M. P. MASSARD ouvre la séance en annonçant que le quorum n'est pas atteint (37 votants + 2 procurations en début de séance).

Les différents points de l'ordre du jour seront néanmoins présentés aux élus présents, mais ceci sans la possibilité de délibérer. Une nouvelle réunion sera programmée (date à arrêter en fonction des disponibilités des salles) : réunion qui peut avoir dans le délai de 3 jours francs à compter de l'envoi d'une nouvelle convocation et sans la nécessité de quorum.

1) **Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 08.04.2019**

Cf. : Compte rendu adressé par courriel le 16/04/2019 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.

Aucune remarque de la part des membres du Comité Syndical présents quant au compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 08/04/2019.

⇒ Il sera soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical lors de la prochaine séance.

2) **Rapport annuel 2018**

(cf. document transmis par mail le 20.06.2019 aux membres titulaires du Comité Syndical).

Le Rapport Annuel 2018 est présenté lors de la séance par M. P. MASSARD.

Il est précisé un certain nombre de points.

Principales précisions – Questions/réponses soulevées lors de la présentation du rapport annuel 2018

Ratios collecte sélective

Pour les papiers, le SMICTOM a un ratio inférieur à la moyenne nationale.

Il est difficile de donner des raisons précises permettant d'expliquer ce ratio du papier sur le SMICTOM. Néanmoins, on constate que de plus en plus d'écoles effectuent des collectes des papiers pour financer par exemple des sorties scolaires. Ces actions sont difficilement quantifiables.

Actions de communications réalisées en 2018

Les missions des animatrices ont été axées principalement sur la collecte et la mise en place de la conteneurisation au détriment des animations scolaires. Ces dernières reprendront à un rythme « normal » à partir de l'année prochaine.

Compostage domestique

Pour le compostage individuel, le SMICTOM constate une hausse des réservations depuis début 2019. Les usagers se mobilisent de plus en plus.

Pour le compostage collectif, et en partenariat avec le CPIE, il continue à se développer.

Broyage des déchets verts en lien avec les déchèteries

Le CPIE Touraine Val de Loire souhaiterait commencer cette expérimentation en septembre prochain.

⇒ Ce rapport annuel 2018 sera présenté aux membres du Comité Syndical lors de la prochaine séance.

3) Sacs Poubelles 2020 : lancement d'un appel d'offres ouvert

Pour l'approvisionnement 2020 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs gris de 30 litres – 40 microns	450 000 sacs – 900 000 sacs (1)	1 500 000 sacs
Sacs gris de 50 litres – 40 microns	350 000 sacs – 1 150 000 sacs (1)	1 950 000 sacs
Housses de 1000 litres – 40 microns	5 000 sacs – 10 000 sacs (1)	20 000 sacs

(1) Selon la décision de la C.C. T.V.V. quant au maintien ou non de l'approvisionnement en sacs gris des usagers de la C.C.

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes.

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs Jaunes de 50 litres – 21 microns	1 455 000 sacs	1 950 000 sacs
Sacs Jaunes de 110 litres – 30 microns	50 000 sacs	80 000 sacs

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert sur la base des quantités minimums et maximums susvisées.

Montants prévisionnels HT du marché (calculés par rapport aux coûts 2019) :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

- Montant correspondant à la quantité minimum : 31 000 € / 81 000 €
- Montant correspondant à la quantité maximum : 138 000 €

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes pour la collecte sélective.

- Montant correspondant à la quantité minimum : 54 000€
- Montant correspondant à la quantité maximum : 73 000 €

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- ✚ Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- ✚ Le Président à signer le marché à intervenir

⇒ Ce dossier sera présenté aux membres du Comité Syndical lors de la prochaine séance pour approbation.

Lors de la présentation de ce dossier, il est précisé que la C.C. T.V.V. doit se prononcer aujourd'hui en Conseil Communautaire sur le maintien ou non de l'approvisionnement des sacs gris des usagers à compter de 2020.

Mme M. CALLOC'H s'interroge sur l'épaisseur des sacs. Par rapport à la mise en place des bacs, ne serait-il pas judicieux d'envisager de fournir aux usagers des sacs moins résistants et donc moins épais.

4) **Marché d'exploitation de l'UVE de St Benoit la Forêt et marchés connexes à compter du 01.04.2020 – lancement d'un appel d'offres ouvert**

(Cf. note de cadrage transmise par mail le 20.06.2019 aux membres titulaires du Comité Syndical).

Cette note de cadrage est présentée par Mme S. DE JONCKEERE.

Principales précisions – Questions/réponses soulevées lors de la présentation de la note de cadrage

Caractéristique du nouveau marché

Actuellement, le SMICTOM a plusieurs marchés séparés pour l'exploitation de l'UVE. Afin de rechercher des gains de productivité et d'efficacité, il est proposé de regrouper les principaux marchés en cours (exploitation, mâchefers, REFION et détournement OMr en cas d'arrêt de l'usine) et donc de passer un marché unique sur appel d'offres ouvert.

Vide de four

Le marché intégrera un intéressement de l'exploitant au remplissage du vide de four qui est de l'ordre de 3.000 t par an.

Travaux à l'UVE

Une première partie de travaux sera intégrée dans la tranche ferme qui couvrira la période 01/04/2020 – 31/05/2023. D'un montant prévisionnel de l'ordre de 1 M €HT, ces travaux seront à réaliser en Juin 2020 lors de l'arrêt technique.

Pour les travaux liés au BREF Incinération et à la décennale chaudière, la situation est plus complexe. Pour laisser le temps de réflexion, ils seront intégrés dans une tranche conditionnelle couvrant la période Juin 2023 à Mai 2025.

Il s'agit de travaux importants (plusieurs millions d'euros) nécessitant une pérennité du site au-delà des 2 années de contrat supplémentaire.

En ce qui concerne l'enquête publique sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPDG), la commission d'enquête a émis dernièrement un avis favorable au projet de plan. On se dirige donc vers une impossibilité de création de nouvelles capacités d'enfouissement et d'incinération tant que la Région Centre est en surcapacité.

⇒ Ce marché de l'U.V.E. sera présenté aux membres du Comité Syndical lors de la prochaine séance.

5) **Personnel : Ratios « Promus-Promouvables »**

Le Président informe l'assemblée que dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (C.T.). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire réuni le 8 février 2017 (pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

- 🚩 Fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,
- 🚩 Sur la base des critères retenus suivants :
 - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée pour le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,

- La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter le ratio commun de principe ainsi proposé.

⇒ Les membres du Comité Syndical sont d'accord pour présenter ce dossier au prochain Comité Syndical.

6) Personnel : Avancements de grade

Ces avancements de grade concernent les 3 postes d'Adjoint d'Animation ⇒ transformation en postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe.

Les 3 agents nommés sur les postes d'Adjoint d'Animation remplissent les conditions d'ancienneté permettant de bénéficier d'une promotion ⇒ avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de transformer les 3 postes à temps complet d'Adjoint d'Animation en postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à compter du 01.07.2019.

Vu la délibération prise lors de la présente séance sur les ratios « Promus-Promouvables », la proposition d'avancement de grade susvisée sera effective sous réserve de l'avis de la C.A.P. du Centre de Gestion 37.

En ce qui concerne le régime indemnitaire, il sera appliqué aux nouveaux postes le régime indemnitaire arrêté lors de la séance du Comité Syndical du 26.06.2017 : R.I.F.S.E.E.P. catégorie C – groupe 2 « Animatrices » soit :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS D'ANIMATION		Montant annuel de l'IFSE (en €)		
Groupe de fonctions	Emplois	Montant Mini retenu par la collectivité (en €)	Montant Maxi retenu par la collectivité (en €)	Plafonds indicatifs réglementaire (en €)
Groupe 2	Animatrices	1 100 €	2 500 €	10 800 €

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'approuver cet avancement de grade concernant les 3 postes d'Adjoint d'Animation.

⇒ Ce dossier sera présenté aux membres du Comité Syndical lors de la prochaine séance.

Lors de la présentation de ce dossier en séance, il est abordé le recrutement d'un agent de la filière technique chargé de seconder l'ingénieur actuellement en place. Une somme de 20.000 € a été inscrite au Budget 2019 pour ce recrutement.

Mme S. DE JONCKEERE précise qu'une animatrice du SMICTOM serait intéressée par ce poste de la filière technique.

Il serait possible pour cet agent de quitter la filière animation pour aller vers la filière technique : possibilité d'intégration directe. Dans cette perspective, il conviendra au SMICTOM de recruter une nouvelle animatrice.
Ces points seront présentés lors d'un prochain Comité Syndical.

7) Convention ECO DDS

La convention passée avec EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques des ménages est arrivée à son terme le 31/12/2018. L'agrément d'EcoDDS n'a pas été renouvelé dans la continuité du précédent, occasionnant une interruption dans les collectes décidée unilatéralement par EcoDDS. Durant cette période, le SMICTOM du Chinonais et l'ensemble des collectivités ont donc du éliminer à leur charge les DDS de la filière EcoDDS.

EcoDDS a reçu son nouvel agrément le 28/02/2019. Les nouveaux engagements d'EcoDDS sont :

- ✚ Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
- ✚ Mise à disposition d'un kit de communication.
- ✚ Prise en charge en nature de la formation des agents de déchèterie.
- ✚ Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.
- ✚ Soutiens financiers :
 - ✓ Fixe par déchetterie : 923 euros
 - ✓ Part variable en fonction de la catégorie de la déchèterie : entre 237 euros et 2727 euros
 - ✓ Communication locale : 0,03 euros/habitant
 - ✓ Prise directe des contrats opérateurs
 - ✓ Formation des agents de déchèterie.

Dans la suite immédiate de ce nouvel agrément, le SMICTOM du Chinonais a déclaré auprès d'EcoDDS son intention de signer une nouvelle convention afin d'enclencher rapidement la reprise des collectes.

Toutefois, l'association AMORCE conteste plusieurs clauses de la convention type proposée par EcoDDS. Les deux principaux points principaux de contestation d'AMORCE concernent :

- Les insuffisances et manquements importants du projet de contrat-type proposé par Eco-DDS qui ne prévoit pas une application de l'arrêté produits conforme aux dispositions réglementaires, qui contrevient au code des marchés public ou à la libre administration des collectivités territoriales dans l'organisation de la collecte des DDS en déchèterie entres autres.
- Les conditions de prise en charge des coûts supportés par les collectivités lors de l'interruption d'agrément : EcoDDS propose une compensation de 625 € / t pour la période du 11/01/19 au 28/02/19.

Pour le SMICTOM du Chinonais en particulier, les collectes n'ont repris que le 27/03/19. Sur la période du 11/01/19 au 27/03/19, les coûts supportés par le SMICTOM se détaillent comme suit :

	Période du 11/01 au 28/02	Période du 01/03 au 31/03	TOTAL
Quantités collectées	13 215 kg	9 064 kg	22 279 kg
Coût supporté par le SMICTOM	8 612 € HT	6 000 € HT	14 612 € HT
Compensation EcoDDS	8 203 € HT	0 € HT	8 203 € HT
Reste à la charge du SMICTOM	409 € HT	6 000 € HT	6 409 € HT

Postérieurement aux remarques d'Amorce, EcoDDS a toutefois proposé 2 avenants à la convention modifiant les articles 2.1 du chapitre III, 5.1 et 5.5 du chapitre II, ne répondant que partiellement aux modifications demandées par Amorce.

Par ailleurs, ces deux avenants auraient dû faire l'objet d'une concertation avec les représentants des collectivités et être transmis au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avant diffusion, ce qui n'a pas été le cas.

Compte tenu des écueils importants encore présents dans la convention et ses avenants, des manquements aux procédures de concertation sur les projets d'avenant, et des délais irréalistes de signature demandés au regard des procédures de validation des collectivités locales, il est proposé au Comité Syndical :

- De demander un report de l'échéance de signature au 30 septembre 2019 afin de stabiliser un avenant conforme à l'arrêté produit réglementairement concerté avec les représentants des collectivités et soumis au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et assurant une prise en charge intégrale des coûts de collecte et de traitement des DDS pendant la période de suspension ;
- Dans l'attente d'un nouvel avenant concerté,
 - D'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec EcoDDS intégrant les modifications apportées par les 2 projets d'avenants proposés par EcoDDS et en supprimant les autres clauses jugées abusives de la convention type proposé par EcoDDS (voir projet de convention ci-joint),
 - D'autoriser le Président à renégocier avec EcoDDS la compensation financière pendant la durée de suspension des collectes (soit du 11/01/2019 au 27/03/2019) afin d'obtenir une prise en charge intégrale des coûts supportés par le SMICTOM du Chinonais durant cette période.

⇒ Ce dossier sera présenté aux membres du Comité Syndical lors de la prochaine séance.

Lors de la présentation de ce dossier, il est précisé que beaucoup de collectivités suivent les conseils d'AMORCE sur ce dossier ECO DDS. Le risque est de se retrouver à nouveau sans collecte des Déchets Diffus Spécifiques des particuliers par l'éco-organisme ECO DDS.

8) Opération Téléthon 2019

Il est proposé de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2019.

Il est proposé de renouveler la collecte exceptionnelle des TLC (Textile-Linge-Chaussures) en partenariat avec l'association Le Relais (convention en cours avec le SMICTOM).

L'opération durera 15 jours, du 23 novembre au 08 décembre 2019, dans tous les conteneurs du Relais déjà présents sur le territoire.

Afin de clore cette opération, il est proposé d'organiser un événement le samedi 07 décembre. Celui-ci permettra aux usagers qui le souhaitent d'apporter directement ses textiles et ceci même en gros conditionnement. Le lieu reste à déterminer (Espace Rabelais avec les autres associations collectrices pour le Téléthon ou dans les locaux du SMICTOM).

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le voter selon les modalités suivantes :

Poids des TLC	Montant du don
Jusqu'à 5 tonnes	2 000 €
De 5 à 6 tonnes	2 500 €
De 6 à 7 tonnes	3 000 €
Au-delà de 7 tonnes	3 500 €

⇒ Les membres du Comité Syndical sont d'accord pour présenter ce dossier au prochain Comité Syndical.

9) Questions et informations diverses

Résultat du MAPA 2019.01 « ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS, ET DES MARCHES CONNEXES »

- Nombre de Sociétés ayant répondu au marché : 6
- Nom de l'attributaire : Sté NALDEO Stratégies Publiques – St Quentin en Yvelines (78182)
- Montant du marché en € HT : 51 295 €

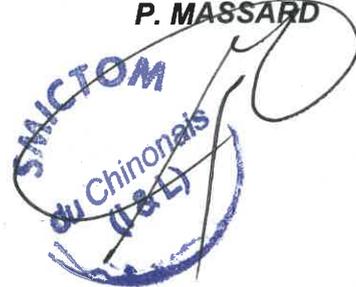
Envoi des convocations du Comité Syndical par voie dématérialisée

Cette transmission des convocations par voie dématérialisée a été mise en œuvre pour l'envoi des convocations pour le prochain Comité Syndical. Un mail sécurisé via la plateforme AGEDI (complété par un mail « normal » pour expliquer le nouveau dispositif) a été adressé aux délégués titulaires.

M. P MASSARD précise que ce 1^{er} envoi des convocations par mail sécurisé a posé quelques problèmes : mail non ouvert pour environ 50% des élus.
Il s'agit d'une nouvelle habitude à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H.20

**Le Président,
P. MASSARD**



LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 24.06.2019 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RESCOURIO Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme POUJET Claudine
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GAUTRON Philippe <i>procuration donnée à M. MASSARD P. (La Chapelle Aux Naux)</i>
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PAIN Isabelle
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. TESSIER Patrice
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LARGEAU Sylvie

M. DOUTRE Enrique

SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAULAVE André
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme BERTON Guylaine
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. DOUCHET Didier <i>procuration donnée à M. MORIN C. (Cinai)</i>
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents

Mme MANON Séverine

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme S. DAUCE
- * Mme S. PICARD

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

*

Membres votants en début de séance : 37 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. JUZEAU Patrice